

ANNEXE 5

Comptes et schémas d'écriture pour la comptabilisation de la complémentaire santé

I) Comptes :

Compte 6452 - Cotisation Mutuelle (libellé inchangé puisque libellé du PCUOSS)

Commentaires : Ce compte enregistre la participation employeur aux cotisations mutuelles

Compte 4374 - Organismes de complémentaire santé (libellé modifié anciennement "Sociétés de secours mutuel")

Commentaires : Ce compte enregistre le montant des cotisations salariales prélevées sur les rémunérations au profit des mutuelles.

Il enregistre la participation des organismes employeurs au financement des mutuelles dans le cadre de l'accord spécifique agréé par les autorités de tutelle.

Compte 4214 : Alignement sur paie

II) Schémas d'écritures :

A) Comptabilisation de la participation de la cotisation "Employeur"

Débit : 6452 - Cotisation Mutuelle

Crédit : 4374 - Organismes de complémentaire santé

B) Comptabilisation du précompte "salarié"

Débit : 4211 - Rémunérations dues

Crédit : 4374 - Organismes de complémentaire santé

C) Comptabilisation de l'alignement sur paie

Débit : 4211 - Rémunérations dues

Crédit : 4214 - Alignement sur paie (un seul élément de salaire)

D) Comptabilisation d'une participation forfaitaire éventuelle du CE

Débit : 64722 - Cotisation Comité d'Entreprise

Crédit : 4211 - Rémunérations dues (part due par le CE)
42211 - Comité d'Entreprise

Validé par le Comité de pilotage PLACAIR, Plan comptable annoté inter-régime le 19/11/2008.